VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 septembre 2016
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

NGM/SL

N° 002038

Direction Générale des Services - Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Affiché le :

VOTE :

Pour : 25
Contre : 6

Le mardi 13 septembre 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 7 septembre 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)
ONT DONNE PROCURATION : M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)
ABSENTS :
La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les nouvelles assemblées délibérantes doivent se doter de règles de fonctionnement suite à leur installation.

En effet, même si ces règles sont largement prévues et fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales, tant dans sa partie législative que règlementaire et au besoin précisées par la jurisprudence administrative, il n'en demeure pas moins que ce canevas peut être adapté au mode de fonctionnement que décide d'adopter le conseil municipal.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le règlement intérieur joint en annexe au présent rapport.

LE CONSEIL A LA MAJORITE

Adopte le règlement intérieur ci-joint.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI